

22.05.2025 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse : « En 2026, les primes maladie augmenteront de 4% »

Communiqué de presse

Prévisions de comparis.ch sur les primes d'assurance de base

« En 2026, les primes maladie augmenteront de 4% »

D'après les prévisions du comparateur en ligne comparis.ch, les primes de l'assurance de base augmenteront en moyenne de 4 % en 2026. Selon Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, cette hausse des primes serait un pas vers une vérité des coûts après les trois chocs des primes de 6,6 % en 2023, de 8,7 % en 2024 et de 6 % en 2025. « Sans les hausses de primes maintenues artificiellement à un bas niveau entre 2018 et 2022 par des réductions de réserves imposées par les décideurs politiques, les primes auraient déjà augmenté de près de 3 % par an entre 2018 et 2025 », est-il convaincu.

Zurich, le 22 mai 2025 – Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, table sur une hausse moyenne des primes d'assurance de base de 4 % pour 2026. Après les chocs des primes de 6,6 % à l'automne 2023, de 8,7 % en 2024 et de 6,0 % en 2025, les assureurs maladie disposent selon lui à nouveau de réserves suffisantes. « Espérons que la volatilité des primes causée par les décideurs politiques touche à présent à sa fin et que les assureurs maladie puissent utiliser leurs réserves de manière à ce que chaque fluctuation des coûts n'entraîne pas systématiquement une fluctuation des primes », commente Felix Schneuwly à propos de la fin des chocs des primes et du retour à la vérité des coûts.

Trois raisons à la hausse des primes

Les prévisions reposent sur les données suivantes : la croissance de l'ensemble des coûts de la santé en Suisse s'est chiffrée à 4,4 % en 2024 (*prévisions du comparateur en ligne comparis.ch et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ, KOF). Ils ont augmenté de 3,7 % cette année et augmenteront de 3,4 % l'année prochaine. « La croissance de la part des coûts déterminante pour les primes d'assurance maladie n'a de cesse de s'accélérer, entre autres car le catalogue de prestations de l'assurance de base est en constante expansion. Les injections amincissantes sont un exemple récent et très coûteux », explique l'expert Comparis.

Il poursuit : « De nombreux hôpitaux ont travaillé à perte ces dernières années. Ces derniers rehaussent les tarifs des prestations ambulatoires et stationnaires. Dans le système de santé, l'inflation a toujours un effet différé sur les tarifs et les prix des biens et services médicaux. »

Enfin, l'expert Comparis estime que la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers nécessite des moyens financiers. « La pénurie de main-d'œuvre qualifiée conduira dans le secteur hospitalier à l'assainissement structurel attendu depuis longtemps, que la majorité des cantons ont empêché jusqu'à présent par des couvertures de déficit », est-il convaincu. Il évoque également la pression exercée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) sur les assureurs maladie pour qu'ils réduisent les rémunérations des médecins agréés et des hôpitaux pour les prestations dispensées aux patientes et aux patients bénéficiant d'une assurance semi-privée et privée. « Cela accentuera la pression en faveur d'une hausse des tarifs des prestations de l'assurance de base, car avec les interventions de la Finma, les hôpitaux ont moins de moyens pour couvrir leurs déficits dans les divisions communes », conclut Felix Schneuwly. En revanche, il n'est pas certain qu'un assainissement structurel dans le secteur hospitalier, avec le report des traitements stationnaires vers l'ambulatoire compte tenu des volumes croissants, ait un effet de réduction des coûts.

« Sans la réduction des réserves imposée par les décideurs, il n'y aurait pas eu de chocs des primes »

Toutefois : « sans la réduction des réserves des caisses maladie imposée par les décideurs, les primes n'auraient augmenté que d'environ 3 % par an et par personne ces dernières années et continueraient d'évoluer dans cette fourchette, bien que les coûts des prestations médicales assurées aient enregistré une hausse supérieure à la moyenne l'année dernière de 5,6 % par personne assurée, selon l'Office fédéral de la santé publique », estime Felix Schneuwly. En 2021, l'augmentation des coûts par personne assurée s'établissait à 4,5 %, contre 2,6 % en 2023 et 4,9 % en 2024.

Sources

* [La part des dépenses de santé au PIB ralentit – Centre de recherches conjoncturelles KOF | EPF Zurich](#)

** [Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie \(MOKKE\) \(admin.ch\)](#)

Pour plus d'informations:

Felix Schneuwly
Expert Assurance maladie
Téléphone: 079 600 19 12
E-Mail: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100931885> abgerufen werden.